

Lutter contre l'apatridie : de l'importance fondamentale de la voix des apatrides

Aleksejs Ivashuk

Permettre aux voix des apatrides de se faire entendre plus fortement et plus largement est fondamental pour permettre une meilleure compréhension du problème de l'apatridie et des moyens de le combattre.

L'apatridie touche plus de dix millions de personnes dans le monde¹. Le manque notable de sensibilisation du grand public à ce phénomène constitue un problème perpétuel pour les apatrides² et pour ceux qui s'emploient à les aider. La sensibilisation à la problématique étant limitée, il y a peu de pression pour y prêter attention. La solution est pourtant simple, même si elle n'est pas facile : déployer des actions approfondies et ciblées de sensibilisation à l'apatridie et, surtout, inclure les apatrides dans les discussions sur l'apatridie.

ont été privées de leurs droits et dépourvues de tout pouvoir en raison de l'hostilité d'un groupe ethnique, racial ou religieux plus dominant. Cela n'est pas sans influence sur le traitement politique de l'apatridie.

Les aléas du traitement de la procédure de détermination de l'apatridie (PDA) – le processus par lequel les apatrides peuvent demander individuellement la reconnaissance de leur statut de personnes sans nationalité – constituent un bon exemple de la façon dont les déséquilibres de pouvoir se font jour. Les

les parties concernées à admettre la mauvaise volonté des États à reconnaître l'apatridie comme ce qu'elle est. Cette tâche incombe à la communauté internationale, y compris au secteur humanitaire, ainsi qu'aux acteurs nationaux – au rang desquels les responsables politiques et les médias. Une sensibilisation réussie sur l'apatridie, avec l'implication directe des voix et des perspectives des apatrides, permettra de s'attaquer au problème de la désinformation. Plus les voix des apatrides pourront être entendues, plus il sera possible d'avoir un débat concret et équilibré sur l'apatridie – ce qui est un premier pas essentiel vers la résolution de ce problème.

Mais pour ce faire, il est nécessaire d'amener toutes les parties à la table des négociations. La réticence vient généralement des acteurs étatiques, qui ne sont pas de bonne foi. Susciter l'intérêt international serait un moyen d'attirer l'attention nécessaire. Cependant, les personnes apatrides devraient elles aussi avoir plus d'assurance et moins craindre de s'exprimer du

différentes formes. Certains pays pratiquent des politiques sexistes en matière de nationalité, par exemple en refusant que les mères transmettent leur nationalité. Ces politiques compliquent encore la résolution des cas d'apatridie existants et conduisent souvent à de nouvelles situations d'apatridie, des enfants continuant à naître apatrides chaque jour⁵.

La solution consiste à continuer à lutter contre toutes les formes de discrimination et à renforcer les réglementations pertinentes, telles que celles relatives aux droits des minorités, des enfants, des femmes et des migrants. Ainsi, les organisations qui luttent contre l'apatridie peuvent coopérer plus étroitement avec les organisations de lutte contre la discrimination. Des organisations influentes, comme l'ONU, peuvent contribuer à combler ce fossé. Les personnes apatrides peuvent apporter leur contribution en partageant leurs propres expériences et en révélant ouvertement les discriminations et les difficultés auxquelles elles

modestes et concrètes, en se concentrant sur un seul problème à la fois, et, d'autre part, de s'efforcer d'intervenir dans le cadre d'actions de plus grande ampleur. Nous devons choisir nos batailles avec soin et être prêts pour une longue campagne. Dans cette campagne, il sera nécessaire de disposer de meilleures données, car les données actuelles sont trop peu fiables et unilatérales (dominées par les autorités qui sont à l'origine de l'apatridie, ou qui n'incluent pas suffisamment les apatrides eux-mêmes). Il serait également utile de comprendre pourquoi la lutte contre l'apatridie en général est considérablement sous-financée par rapport à d'autres questions relatives aux droits humains.

Si vous souhaitez contribuer, vous pouvez le faire, ne serait-ce qu'en vous familiarisant davantage avec le sujet et en partageant vos connaissances avec quelqu'un d'autre. Nous pouvons rendre le monde meilleur, une interaction à la fois. Savoir,

c'est pouvoir – et les voix des apatrides doivent être la source de ce savoir.

Aleksejs Ivashuk

aleksejs@apatride.eu @ApatrideNetwork

Apatride Network, un réseau de défense des apatrides dans l'UE

1. L'apatridie est difficile à quantifier avec précision, ce qui n'est pas sans poser d'importants défis aux statisticiens. Voir Institute on Statelessness and Inclusion (2020), *Statelessness in Numbers: 2020* bit.ly/statelessness-numbers et Nahmias P. (2020), « Better statistics to help end statelessness », HCR bit.ly/statistics-end-statelessness
2. En droit international, un apatride est « une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ». HCR (1954), *Convention relative au statut des apatrides*. bit.ly/convention-personnes-apatrides
3. Voir, par exemple, la campagne #JEXISTE du HCR : www.unhcr.org/ibelong/fr/
4. OHCHR (2018), *Statelessness: A Minority Issue*. bit.ly/minority-issue
5. HCR (2015), *Ici j'existe : l'urgente nécessité de mettre fin à l'apatridie parmi les enfants*. bit.ly/enfance-apatridie